

ZEUGMA FILMS PRÉSENTE



QUI A TUÉ ALI ZIRI ?

UN FILM DE LUC DECASTER

QUI A TUÉ ALI ZIRI ?

UN FILM DE LUC DECASTER

SORTIE LE 7 OCTOBRE 2015

FRANCE — 91 MINUTES — 2015 — DCP

NUMÉRO DE VISA : 142.529

IMAGE ET SON : LUC DECASTER

MONTAGE : CLAIRE ATHERTON

MIXAGE : ERIC LESACHET

ETALONNAGE : GADIEL BENDELAC

MUSIQUE : STRANGE FRUIT PAR MARIUS ET MYRIAM

PRODUCTION : ZEUGMA FILMS

DISTRIBUTION :

MICHEL DAVID, MARIE-SOPHIE DECOUT ET NINA CHANAY

7 RUE GANNERON — 75018 PARIS

01.43.87.00.54

DISTRIBUTION@ZEUGMA-FILMS.FR

PRESSE

STANISLAS BAUDRY

09.50.10.99.63 / 06.16.76.00.96

SBAUDRY@MADEFOR.FR

DOSSIER DE PRESSE, PHOTOS TÉLÉCHARGEABLES SUR

WWW.ZEUGMAFILMS.FR

FACEBOOK : FILMALIZIRI

SI VOUS SOUHAITEZ PROGRAMMER LE FILM DANS VOTRE VILLE

CONTACTEZ-NOUS A L'ADRESSE

DISTRIBUTION@ZEUGMA-FILMS.FR



SYNOPSIS

Ali Ziri, un homme de 69 ans, décède le 11 juin 2009 après son interpellation par la police nationale à la suite d'un contrôle routier à Argenteuil. « Arrêt cardiaque d'un homme au cœur fragile », déclare le Procureur de Pontoise. Appuyant la famille qui vit en Algérie, un collectif d'Argenteuillais demande une contre-expertise. Deux mois plus tard l'institut médico-légal révèle 27 hématomes sur le corps d'Ali Ziri.

Pendant cinq années, le cinéaste a suivi les pas de ceux qui demandent « Justice et vérité » après cette mort, ignorée des médias, mais que certains considèrent comme un lynchage digne des pires périodes de l'histoire.

Au-delà d'une affaire de justice, Luc Decaster s'est attaché à représenter ce qu'une telle affaire suscite à l'intérieur d'une ville de banlieue ordinaire. Le cinéaste suit les échanges dans les rues de la ville, les entretiens avec les avocats dans les palais de justice, mais aussi les réunions internes du collectif « Vérité et justice pour Ali Ziri ».

Au fil de la dramaturgie du film, des retournements de situations et de nouveaux espoirs, se révèlent des personnalités étonnantes d'ingéniosité.

Par-delà les échanges, le film interroge la justice française et ses incohérences lorsque des policiers sont mis en cause.



L'avocat Stéphane Maugendre en discussion avec le collectif « Vérité et justice pour Ali Ziri ».

ENTRETIEN AVEC LE RÉALISATEUR, LUC DECASTER

QUELLE EST L'ORIGINE DE CE FILM ?

Depuis des années je filme des bribes de vie dans la ville où je réside, Argenteuil. Je filme le quotidien des oubliés de l'histoire, ceux à qui la presse et les médias ne s'intéressent qu'à la suite d'un événement qui peut faire spectacle, attirer des "clients-spectateurs". Filmer, c'est d'abord pour moi préserver les traces des expressions individuelles et collectives, dans un milieu que je connais et qui me connaît. J'ai ainsi accumulé des centaines d'heures d'archives tournées à Argenteuil.

Dès le lendemain de la mort d'Ali Ziri, j'étais prévenu et j'ai filmé les premières réactions. Mais sans penser à un film.

POUVEZ-VOUS ÉVOQUER CE QUI CARACTÉRISE VOTRE MANIÈRE DE FILMER ET DE REPRÉSENTER ?

Je tourne le plus souvent seul, caméra à l'épaule, au plus près des personnages.

Dans la cité, je crois être perçu comme citoyen-cinéaste. De temps en temps je m'entends dire : "Tiens Luc, tu n'as pas ta caméra aujourd'hui ?"

Depuis l'enfance j'ai vécu entouré de personnes soucieuses de soutenir les valeurs que sont l'égalité, la liberté, la résistance à l'oppression. En un temps où ces valeurs inscrites sur les frontons sont mises à mal, j'ai besoin d'être au plus près de ceux qui refusent que les mots et les actes soient en désaccord.

C'est sans doute pour cette simple raison que l'on me dit "cinéaste engagé". Mais mon engagement ne s'exprime pas seulement par mes choix de filmer des ouvriers licenciés, des personnes sans-papiers ou des victimes de violences policières. Il s'affirme dans mon indépendance et particulièrement dans mes choix formels.

Je tiens par exemple à ce que les

personnages filmés puissent s'exprimer pleinement en tant qu'individus, avec toutes leurs capacités gestuelles et créatives. Ceci m'oblige à consacrer du temps à chacun, pour chacun. Et plus tard, en montage avec Claire Atherton, nous aimons préserver des plans intégralement dans leur durée. Ces temps d'un réel non découpé permettent, à travers les gestes et les mots, que se dévoile une personnalité ou une situation. Ce sont ces longs plans séquences qui peuvent laisser au spectateur le plaisir de découvrir, puis d'imaginer d'autres choses, au-delà des personnages, qui le concernent plus intimement.

Filmer régulièrement, ce n'est pas se lever chaque matin avec l'idée d'un film derrière la tête. Lors de la toute première manifestation silencieuse, quelques jours après la mort d'Ali Ziri, seul derrière

SOMMAIRE

| | |
|--|----|
| ENTRETIEN AVEC LUC DECASTER | 3 |
| UN MOT DE CLAIRE ATHERTON, MONTEUSE DU FILM | 5 |
| LES ACTEURS DU FILM | 6 |
| CHRONOLOGIE | 7 |
| LE COLLECTIF « VÉRITÉ ET JUSTICE POUR ALI ZIRI » | 8 |
| RENCONTRE AVEC L'AVOCAT STÉPHANE MAUGENDRE | 10 |
| GLOSSAIRE | 12 |
| LES VIOLENCES POLICIÈRES EN CHIFFRES | 14 |
| MICHEL DAVID, PRODUCTEUR DU FILM | 15 |



mon viseur j'étais impressionné par les visages creusés par un mélange de douleur et de colère retenue. Femmes et hommes avançaient sans un mot face à ma caméra.

Malgré l'émotion dégagee par ces visages meurtris, malgré ce qui faisait "événement" à Argenteuil, au point d'attirer d'autres caméras, je ne pensais pas avoir là le début d'une réalisation. Et je n'étais absolument pas attiré par un film de type enquête policière.

Puis l'affaire s'est poursuivie, avec ses soubresauts. Des personnes se levaient, organisaient un collectif de soutien à la famille Ziri pour contester les dires des policiers et une expertise hâtive du corps d'Ali Ziri.

Le temps et les rebondissements de l'affaire, les interventions dans les halls des Palais de justice m'ont offert de nouvelles matières à creuser. Elles m'invitaient à travailler plus loin pour faire naître une dramaturgie, à imaginer autre chose qu'une enquête policière.

Avec le temps, j'ai repéré de nouveaux décors à explorer, d'autres scènes possibles à filmer. Les réunions dans un sous-sol du collectif "Vérité et Justice pour Ali Ziri" en sont un exemple : ces rencontres régulières ont constitué une substance pour aller au-delà d'une enquête.

DURANT LE FILM ON S'INSTALLE AU CÔTÉ DE CE COLLECTIF, DE SON QUOTIDIEN...

J'aime tourner ces scènes d'échanges, négligées par les médias. Ici on se connaît, chacun s'exprime librement, avec son corps et son langage, ses pulsions parfois. Ici, nul besoin de se donner une

apparence pour briller. Et pour chacun, il semble banal que je sois là, avec ma caméra, en prenant du temps pour filmer cette réflexion collective ordinaire. La confiance établie entre nous fait que je n'ai jamais demandé d'autorisation pour filmer.

C'est après plus de deux ans de tournages que j'ai pensé pouvoir réaliser un film. J'ai filmé régulièrement durant cinq ans. Avec le temps, parmi ceux qui criaient "vérité et justice pour Ali Ziri" se révélait un groupe, avec des personnalités surprenantes d'originalité. Autour de ce mouvement de résistance, dans cette cité d'une banlieue ordinaire, toute une vie pouvait apparaître.

C'est cette vie là que j'aime filmer, puis à partir de cette matière que sont les rushes, façonner un montage ouvrant un large espace au spectateur pour penser seul. Créer cet espace est pour moi un engagement du côté du cinéma indépendant.

Claire Atherton est une monteuse qui travaille dans ce sens avec le réalisateur : "Il est important, dit-elle, de ne pas enfermer un film dans un sens et qu'il soit ouvert, offert à tous pour créer un espace de réflexion et d'imagination."

Jusqu'au dernier plan, y compris avec le générique, nous avons souhaité que le film fasse écho à d'autres affaires, que les images et les sons invitent à l'ouverture d'esprit, questionnent par un hors champ qui nous envoie ailleurs.

*Claire Atherton a été la monteuse de *Rêve d'usine*, de *Dieu nous a pas fait naître* avec des papiers et de *On est là !*

ITINÉRAIRE DU RÉALISATEUR

Luc Decaster a grandi à Saint-Nazaire, capitale des constructions navales. Pendant son adolescence durant laquelle il prépare un Brevet Industriel de chaudronnier, il est marqué par les grèves dures, les affrontements des ouvriers des Chantiers de l'Atlantique avec les CRS.

Devenu dessinateur industriel chez Chausson en Région Parisienne, derrière le mur du bureau d'études il découvre le taylorisme dans les ateliers de presses : les mains calleuses, les visages creusés des OS à la chaîne. Parallèlement il entreprend des études d'histoire et se spécialise dans les recherches sur le mouvement ouvrier...

Il devient professeur d'histoire. Il reprend des études de cinéma à l'université. En 1991 il quitte l'enseignement et réalise ses premiers films autour d'Argenteuil, où il réside : des films qui évoquent, sans compassion, des bribes de vies de gens qui lui sont proches. Les oubliés de l'histoire.

Christophe Kantcheff

Extrait de l'hebdomadaire Politis, le 5 mars 2003 après la sortie Nationale de *Rêve d'usine*.

FILMOGRAPHIE

2012 *On est là !* (1h42)

2010 *Etat d'élue* (1h36)

2007 *Dieu nous a pas fait naître avec des papiers* (1h40)

2003 *Rêve d'usine* (1h38)

1994 *Le Rêve usurpé* (58 mn - Arte et RTBF)

QUELQUES MOTS DE CLAIRE ATHERTON, MONTEUSE DU FILM

J'ai rencontré Luc Decaster à l'occasion du montage de son film *Rêve d'usine* en 2000. Depuis, nous collaborons régulièrement ensemble. Nous avons monté *Qui a tué Ali Ziri* dans une petite salle juchée en haut de l'église Saint-Merry à Paris au printemps 2014. Depuis longtemps déjà, Luc me parlait de l'affaire Ali Ziri, de la lutte du collectif, des espoirs, des déceptions.

En montage, Luc n'expose pas ses intentions. Il a simplement une présence, calme et confiante. Pendant le visionnement des rushes, il me parle parfois des gens qu'il a filmés, raconte quelques anecdotes. Il arrive qu'il me décrive des scènes auxquelles il a assisté sans caméra. Il ne m'explique pas ce qu'il faut comprendre, il laisse les images me parler, il aime que je les découvre par moi-même, et il les redécouvre avec moi. C'est comme si nous revivions la lutte ensemble. Jamais Luc ne me presse, car il sait que ce temps-là est essentiel. Je

prends beaucoup de notes, je me fraye un chemin dans la matière, à mon rythme, et en respectant celui des images. C'est ainsi qu'imperceptiblement se construisent les fondations du film à venir.

Après cette étape d'imprégnation, un autre processus commence. Je me replonge dans certaines séquences, je réécoute certains sons, je réinterroge les images, mais mon attention est différente, plus distancée. Des liens se créent, des pointes apparaissent, comme si la matière des rushes devenait palpable. Je peux commencer à la sculpter. Souvent, dans ces moments-là, le début du film apparaît, et nous donne un diapason. Pour *Qui a tué Ali Ziri*, le premier plan s'est imposé, comme une évidence, malgré son chaos, peut-être pour son chaos. A partir de ce premier plan, le film se construit. Quand il commence à exister, nous le regardons, toujours le matin, après le café. La première fois, c'est une grande émotion.

Luc Decaster est un être humain qui vit une lutte et la filme en même temps, bien plus qu'un réalisateur qui suit une lutte. Parfois, en tournage, il vit si fortement le moment présent qu'il en oublie qu'il fait un film. Un jour - c'était dans les débuts de notre collaboration - j'en ai été presque agacée. Il s'agissait d'une scène qui me paraissait cruciale. Au premier visionnage, j'ai eu le sentiment qu'elle n'était pas "bien" filmée. Il y avait des décadrages, des mouvements brusques, comme si Luc n'avait pas été soucieux de son cadre. J'ai monté la séquence, sans essayer de la rafistoler, en respectant ses manques, ses déséquilibres, et nous avons été saisis par son intensité. Plus tard, j'ai compris que le cinéma de Luc prenait racine dans cette imperfection-là, dans cette acceptation de la non maîtrise, et que la dimension inconsciente de son geste en faisait la force. Parce que le cinéma de Luc est avant tout vivant...



Lors d'un rassemblement du collectif.

LES ACTEURS DU FILM



AREZKI KERFALI, l'ami d'Ali Ziri depuis plus de 40 ans, interpellé avec lui ce 9 juin 2009 comparaitra devant les juges pour outrage et violence à agents. Travailleur handicapé à 60%, il est Ouvrier Spécialisé dans une entreprise de réglages d'ascenseurs.

L'homme n'a jamais compris les raisons des violences qu'il a subies ; il s'étonne du fait que les policiers concernés soient restés en poste. En public comme au tribunal, lorsqu'il témoigne, son visage est horrifié et ses mots s'entrechoquent.

JOSIANE KERFALI, la femme d'Arezki, est constamment présente à ses côtés. Elle le soutient, y compris physiquement depuis le drame. Josiane parle peu, mais reste particulièrement attentive à tout ce qui se dit au cours des réunions du collectif et devant les avocats.

AREZKI SEMACHE, a 54 ans. Représentant de la famille Ziri, il est un intervenant essentiel lors des rencontres et réunions du collectif. Il est régulièrement en relation avec Maître Maugendre, l'avocat de la famille.

Ses interventions publiques se veulent sereines et s'amorcent toujours d'un ton calme : "Au nom de la famille j'en appelle à la sagesse..." Mais l'émotion est difficile à retenir lorsqu'il doit

rappeler publiquement les "violences non reconnues", et "la famille, là-bas, qui n'arrive pas à faire son deuil." Et là monte une colère. Le ton change et sa voix porte, telle celle d'un tribun qui veut s'adresser au monde.



calmer les esprits lors de l'émergence d'un désaccord entre les membres du collectif où toutes les sensibilités sont présentes. Ses interventions publiques sont souvent brillantes.

MOHAMED NEMRI, 58 ans. D'origine marocaine, arrivé à seize ans en France, il sait ce qu'est la difficulté de se faire reconnaître comme individu pour travailler et vivre ici. Depuis une quinzaine d'années, il est Directeur de l'Association des Travailleurs Maghrébins en France (l'ATMF), une structure associative particulièrement reconnue dans "la ZUP". L'ATMF assure de multiples activités périscolaires et culturelles auprès des jeunes et des familles de ce grand ensemble de plus de 30 000 habitants, qui représente près d'un tiers de la population de la commune.



Dès les premiers moments, les adhérents de cette association se sont particulièrement impliqués dans cette affaire : au sein du foyer SONACOTRA (Aujourd'hui foyer ADOMA) où a vécu Ali Ziri, l'ATMF anime un atelier d'alphabétisation.

STÉPHANE MAUGENDRE, avocat de la famille Ziri. Avocat au barreau depuis 1988, Maître Maugendre est aussi Président du GISTI (Groupe d'Information et de Soutien des immigrés) depuis 2008 (voir interview en pages 12 et 13).

Il y a aussi **FAOUZIA**, membre active de l'ATMF qui sait rester à l'écoute des habitants, **PIERRE**, militant associatif très impliqué dans la cité ; **ELISE**, professeur d'histoire, qui suit de très près le dossier judiciaire ; **MICHELLE**, réservée mais toujours présente sur le terrain ; **MARIE-CLAUDE** et **ALAIN**, un couple qui ne mâche pas ses critiques à l'égard des notables absents ; **ABDELLAH**, qui rédige des articles sur l'affaire pour en faire un roman ...

OMAR SLAOUTI, 45 ans, est professeur de physique dans un lycée d'Argenteuil situé au cœur du grand ensemble qui domine "la Dalle". Il a été très présent dès les premiers moments de l'affaire. Son père, ancien OS, est un chibani qui connaissait personnellement Ali Ziri. Lorsque Omar lui apprend la mort d'Ali, après un silence, il lâche "Ça recommence !".

A chaque moment difficile il montre des capacités pour analyser une situation, ou proposer une démarche originale. Il sait

"L'AFFAIRE" ALI ZIRI

9 JUIN 2009

Arezki Kerfali et Ali Ziri, deux vieux amis, fêtent joyeusement le futur mariage de Rachid, l'un des quatre enfants d'Ali Ziri. Après avoir bien bu, ils repartent à bord de la voiture conduite par Arezki Kerfali. Au premier carrefour du centre-ville, les deux hommes sont interpellés par la Police Nationale, rapidement menottés et transportés dans un car de police pour être placés en garde à vue au commissariat d'Argenteuil.

Arezki Kerfali, 62 ans et handicapé à 60%, sort de la garde à vue le corps et le visage tuméfiés. Le médecin lui prescrit un arrêt de travail de huit jours. Le lendemain, 11 juin 2009, un officier de police lui apprend que son ami Ali Ziri est décédé à l'hôpital d'Argenteuil suite à "un arrêt cardiaque".

Pour le parquet de Pontoise chargé du dossier, le décès est du à "une fragilité cardiaque", et "une forte alcoolémie". Deux semaines après les faits, le juge d'instruction de Pontoise classe l'affaire "sans suite". Il écarte "tout lien entre l'interpellation et le décès".

Alors que le commissariat insiste pour que le défunt soit rapidement rapatrié en Algérie, la famille Ziri, qui vit en Kabylie, se constitue partie civile et refuse le rapatriement du corps. Elle demande une contre expertise, avec une nouvelle autopsie. À Argenteuil, soutenant les doléances de la famille retenue en Algérie faute de visa, des habitants et une quinzaine d'associations locales forment le collectif "Vérité et justice pour Ali Ziri". Deux avocats sont appelés à défendre le dossier : Maître Skander et Maître Maugendre.

24 JUIN 2009

À l'appel du Collectif, 1200 personnes participent à une manifestation silencieuse dans les rues d'Argenteuil pour demander une contre-expertise.

24 JUILLET 2009

L'Institut Médico Légal de Paris rend son compte rendu d'expertise : 27 hématomes ont été relevés sur le corps d'Ali Ziri, ainsi que des signes "d'asphyxie de type mécanique" provoqués par des appuis soutenus sur les poumons.

10 MAI 2010

La CNDS (Commission Nationale de Déontologie sur la Sécurité) déclare "inhumain et dégradant" le fait d'avoir laissé les deux hommes "allongés sur le sol du commissariat, mains menottées dans le dos, dans leur vomi, à la vue de tous les fonctionnaires de police présents qui ont constaté leur situation de détresse, pendant environ une heure.»

Après avoir visionné la caméra de surveillance du commissariat, la CNDS commente les images : "Avec l'assistance de nombreux collègues, monsieur Ali Ziri a été littéralement expulsé du véhicule... il est dans un premier temps jeté au sol, puis saisi par les quatre membres, la tête pendante, sans réaction apparente".

11 JUIN 2012

Amnesty International organise une conférence de presse à Paris et produit un dossier intitulé "France : Notre vie est en suspens. Les familles des personnes mortes aux mains de la police attendent que justice soit faite". Dans cette publication, le cas d'Ali Ziri est particulièrement mis en avant : "Cela fait trois ans qu'Ali Ziri est mort aux mains de la police. Les responsables de sa mort n'ont pas réellement rendu compte de leurs actes. Cet événement rappelle le peu de succès des démarches visant à traduire en justice les agents de la force publique accusés de graves violations de droits humains..."

14 DÉCEMBRE 2011

Emmanuel Gérard, procureur de Pontoise, rend son réquisitoire : il sollicite un non lieu.

4 JANVIER 2012

Le collectif Ali Ziri organise un rassemblement et pose une plaque commémorative rappelant la mort d'Ali Ziri en présence de Monseigneur Gaillot et l'appui de Stéphane Hessel.

Au lendemain de cette dépose, les syndicats de police Alliance et FO menacent de manifester si la plaque n'est pas enlevée ; les policiers se prévalent de la présomption d'innocence. Une lettre du ministre de l'intérieur Claude Guéant est remise au maire d'Argenteuil. Il lui est demandé de retirer la plaque sous peine de poursuites judiciaires.

A la suite de ces interventions, le maire d'Argenteuil fait retirer la plaque.



15 OCTOBRE 2012

Madame Roche Driencourt, juge de Pontoise, confirme le non lieu demandé par le procureur.

La famille Ziri fait appel de la décision du tribunal de Pontoise à la Cour d'Appel de Versailles.

...

FIN OCTOBRE 2012

Médiapart dévoile publiquement des images d'une vidéo du commissariat ainsi que des écrits d'expertises officielles non divulgués, qui n'avaient pas été pris en compte par le parquet de Pontoise.

28 FÉVRIER 2013

La Cour d'Appel de Versailles confirme le non lieu.

Pour Maître Maugendre, malgré ses plaidoiries, les tribunaux de Pontoise et de Versailles n'ont jamais été au bout de l'instruction : ils n'ont pas réalisé de reconstitution des faits, n'ont jamais auditionné les témoins, n'ont pas visionné les images de la caméra de surveillance du commissariat. La famille Ziri et le collectif de soutien décident de se pourvoir en Cassation.

18 FÉVRIER 2014

La Cour de Cassation annule la décision de la Cour d'Appel de Versailles et casse le Non lieu. Elle demande à la Cour de Rennes de reprendre l'instruction du dossier.

AU COURS DE L'ANNÉE 2014

Les trois policiers qui avaient arrêté Ali Ziri et Arezki Kerfali sont mutés. C'est une sanction uniquement interne à l'institution policière.

12 DÉCEMBRE 2014

La Cour de Rennes réaffirme le non lieu sans répondre aux injonctions de la Cour de Cassation : entendre les policiers, entendre les témoins, visionner l'enregistrement de la caméra du commissariat et faire une reconstitution.

JANVIER 2015

La famille Ziri fait appel devant la Cour de Cassation.

En cas de rejet, le Collectif « Vérité et justice pour Alin Ziri » se dit prêt à soutenir la famille pour en appeler à la Cour Européenne des Droits de l'Homme. « L'affaire » se poursuit...

LE COLLECTIF POUR ALI ZIRI

Le 12 juin 2015, la sixième commémoration de la mort d'Ali Ziri s'est déroulée sur la Dalle d'Argenteuil. Six années de combat du Collectif Vérité et Justice pour Ali Ziri ont vu alterner espoir, désarroi, colère, découragement, sans jamais renoncer, mais en trouvant toujours l'énergie pour poursuivre.

Après le décès d'Ali Ziri, la Police Nationale du Commissariat d'Argenteuil n'a eu qu'un seul but : effacer, ne laisser aucune trace de ce qui s'était passé le soir du 9 juin 2009 ; "effacer" en renvoyant en hâte le corps en Algérie, "effacer" en déclarant la mort due à une hypertrophie cardiaque ; "effacer" en refusant d'enregistrer la plainte de Mr. Kerfali, son ami de 61 ans, handicapé, violenté lui aussi. C'était compter sans les proches de Mr Ziri, sans l'indignation et l'exigence de justice de nombreux citoyens argenteuillais qui formèrent avec une trentaine d'associations-

l'ATMF-, et d'organisations politiques, le Collectif Vérité et Justice pour Ali Ziri.

Une manifestation exceptionnelle de 1200 personnes organisée par le Collectif permit d'obtenir l'intervention de la CNDS, une autopsie de l'Institut Médico-légal de Paris et l'ouverture d'une procédure judiciaire à l'encontre de policiers pour "coups et blessures volontaires ayant entraîné la mort sans intention de la donner". La mort de ce chibani n'était pas "effacée", elle ne passerait pas inaperçue, l'AFFAIRE ALI ZIRI commençait...

La bataille judiciaire de non-lieu en non-lieu, de cour d'appel en cour de Cassation continue. Le Collectif a traversé des épisodes de grande tension politique, l'affaire étant devenue nationale. En pleine campagne des présidentielles cette affaire fut âprement discutée dans le cabinet de Guéant en présence des syndicats de police, et rue de Solferino,



VÉRITÉ ET JUSTICE

avec la volonté de l'étouffer : le ministre de l'Intérieur de Sarkozy imposa le retrait de la plaque en février 2012. En mai 2013, Valls, ministre de l'Intérieur, refusait de recevoir le collectif lors de sa venue à Argenteuil.

Les familles et les collectifs de soutien d'autres morts aux mains de la police se sont heurtées elles aussi, pendant des années, à des non-lieux. Le collectif Ali Ziri a lié son combat au combat de ces collectifs, tout comme Amnesty International qui dans un rapport sur les violences policières en France, posait la question : « les policiers sont-ils au dessus des lois ? »

Le Collectif poursuivra sa lutte sur le nom d'Ali Ziri, pour sa mémoire, pour le respect de la dignité de tous les chibanis et de toutes les victimes de violences policières d'hier et d'aujourd'hui.



« Luc Decaster est un acteur local avant même d'être cinéaste-témoin, caméra à l'épaule. Comme nous, il est chargé de convictions, comme nous il reste sans certitudes, comme nous il interroge.

Cette histoire, c'est justement celle d'un tâtonnement collectif, d'une trajectoire politique qui se dessine dans l'épaisseur des émotions partagées. C'est dans ce brouillard qu'il pose la caméra. On ne s'étonnera pas alors que son cadrage soit parfois ce que la parole est à chacun d'entre nous, une sémantique du ressenti. C'est sans doute ici, du dedans de ce collectif, que se tisse un contrat avec celui qui filme nos dedans. Nos soifs de vérité, de justice, de lumière sont si fortes, qu'elles finissent par noyer la présence même de la caméra. La caméra ne se débat pas. Elle s'efface. Luc ne filme plus, il nous regarde débattre et nous débattre. Nous luttons. Nous, c'est ce tissu de solidarité avec les Roms expulsés, avec les victimes de l'islamophobie, avec les peuples colonisés, spoliés, avec les sans-papiers traqués, avec les migrants embarqués. Nous, c'est cette boussole pointée vers l'Égalité.

Vérité et Justice pour Monsieur Ali Ziri, ce combat, nous le portons. Et ce combat nous porte. La mort de ce chibani succède et précède la mort de beaucoup d'autres victimes des violences policières. Une fois de plus, elle signe la position d'infériorité qui est assignée à ceux dont l'accent est accroché au visage. Ceux et celles qui ne seront jamais « Français de souche » pour citer l'expression raciste du président actuel comme du précédent. Ceux et celles qui resteront ces fruits étranges.

La mort d'Ali Ziri, c'est aussi le regard perdu de mon père sur cette affiche. « Oui, Ali, c'est bien lui », cette ancienne connaissance du foyer, de ces bancs usés, de ce café où les dominos sont maltraités par des mains meurtries par le travail à la chaîne. C'est le regard maintenant dans le vide, et cette phrase qu'il prononce du bout des lèvres à lui-même et qui résonne pourtant si fort : « Alors ça recommence ».

Cette histoire, c'est celle d'une douleur partagée qui jamais ne cicatrise, celle d'une marche sans fin vers la dignité. Une ligne d'horizon, qui six ans après, me fait dire que la dignité c'est finalement la marche elle-même. Ce film, c'est celui d'une marche, c'est même le prolongement de notre marche, c'est un morceau de dignité. »

Omar Slaouti, membre du Collectif

RENCONTRE AVEC STÉPHANE MAUGENDRE, AVOCAT

Monsieur Ziri est décédé il y a plus de 6 ans, à ce jour la responsabilité des policiers n'est toujours établie par la justice. Quelles difficultés particulières avez-vous rencontrées au cours de cette affaire ?

On a eu beaucoup de mal à obtenir une enquête effective et donc à prouver les faits que nous avançons. Le juge d'instruction a refusé de nombreuses demandes d'actes d'enquête déposées par les parties civiles. Par exemple, rien qu'au début de l'enquête on a eu énormément de mal à avoir une expertise médicale digne de ce nom. Le premier expert médical désigné par la police n'a pas eu accès au procès-verbal de l'interpellation et ni aux auditions des policiers. Il lui manquait donc beaucoup d'informations cruciales et son analyse fut que l'asphyxie était liée à un défaut de soins. Donc au tout début, l'information s'ouvre contre la direction de l'hôpital !

En effet, la technique de défense des policiers dans l'affaire Ali Ziri, c'est de dire : « il était insultant, il a voulu se battre, il nous a craché dessus, il était ivre et l'hôpital n'a pas fait son boulot ».

Par la suite, et toujours très difficilement puisque 4 juges d'instructions vont se succéder, deux autres expertises médicales sont faites et révèlent la présence de nombreux bleus sur le corps de monsieur Ziri. L'une des expertises explique finalement que le bleu le plus important est dû à un maintien, et une forte et longue pression sur la poitrine. Le décès s'ensuit par une absence d'oxygène qui a entraîné l'arrêt cardiaque. Ceci dit le juge a estimé que les causes du décès étaient toujours très incertaines et que les expertises se contredisaient. La vidéosurveillance du commissariat qui a filmé la scène d'arrivée de Monsieur Ziri dans ce lieu aurait pu lever cette incertitude. Mais on m'a refusé l'accès à cette vidéo et un non-lieu a été prononcé car le juge d'instruction estimait que les preuves n'étaient pas suffisantes.

Qu'est-ce que tout cela révèle sur le fonctionnement de la justice lorsqu'il s'agit de violences policières ?

C'est toujours compliqué de mettre en cause des policiers : ils représentent l'autorité.

En plus, il y a une autre difficulté inhérente à la fonction du juge d'instruction dont le travail est étroitement lié à la police. Si un juge d'instruction met en examen des policiers, par voie de conséquence très vite ça se sait et ça peut vite impacter son travail au quotidien. Après une mise en examen d'un policier le juge d'instruction peut être black listé. Et si tu es black listé par un certain nombre de commissariats, le métier de juge devient plus difficile... Alors il y a sûrement des juges d'instruction qui n'ont pas le courage de mettre en examen...

De plus, il y a un esprit de corps très fort dans la police. Souvent à part les témoins qui sont des amis de la victime ou les gens de la rue qui voient les choses, les autres témoins ce sont les collègues policiers. Et avec les collègues, c'est la loi du silence. Un policier qui balance, c'est un policier socialement et professionnellement mort.

Le vrai problème, c'est qu'il n'y ait pas de sanctions et de jugements dignes de ce nom à l'égard des policiers qui commettent des violences. Pour moi c'est un vrai problème, parce que ça ne fait que creuser l'écart entre la police et la population.

Si ces agissements étaient sanctionnés à la hauteur de ce que ça devrait être, c'est à dire exactement au « même tarif », entre guillemets, que pour celui qui cogne sur un policier, je pense qu'il y aurait moins de violences policières.

Je ne suis pas un spécialiste, mais on s'aperçoit que lorsqu'il y a des discours de couvertures totales par le ministère de l'intérieur, le nombre de violences policières augmente, du simple fait que les policiers sont couverts. En ce moment on sait que les syndicats sont sur les dents à cause des attentats de janvier, que les policiers sont épuisés, qu'ils font un certain nombre de conneries et ils savent très bien qu'il n'y aura pas de sanctions.

Malgré toutes ces entraves, le combat judiciaire continue notamment sous l'impulsion du collectif ?

La plupart du temps, dans les affaires de violences policières ce sont des jeunes qui subissent les violences, c'est souvent plus compliqué d'avoir un suivi : les témoins partent à droite à gauche, vont et viennent. Pour l'affaire Ali Ziri, il y a un collectif de soutien très engagé. La solidarité des membres du collectif, ça aide et ça pousse aussi l'avocat. C'est plus compliqué quand tu as un interlocuteur absent, ou qui ne donne pas de nouvelles... Il faut aussi prendre en compte que souvent les gens veulent passer à autre chose. Dans le cas d'Ali Ziri, la détermination de la famille et du collectif a été très importante.

Pourquoi allez-vous en appel ou devant la Cour de Cassation ?

Par principe, je préfère ne pas aller en appel. Je pense que plein de choses peuvent être dites et faites dès la première instance. Je trouve dommage qu'on soit dans l'obligation d'aller en appel et de la même manière je trouverai dommage qu'on aille devant la Cour européenne des Droits de l'Homme dans le dossier Ziri. Mais c'est extrêmement important de savoir la vérité. Soit il y a eu violence policière, soit il n'y en a pas eu. A partir du moment où quelqu'un décède ou est blessé alors qu'il est sous la sauvegarde de la police, il faut que toutes les investigations soient faites pour comprendre ce qu'il s'est passé. C'est de la responsabilité de l'Etat. La France a déjà été condamnée par la Cour Européenne de Droits de l'Homme parce que l'instruction n'a pas été jusqu'au bout de toutes les hypothèses.

Cher Monsieur Ali ZIRI,

Voici maintenant six années que nous marchons côte à côte, que nous nous battons, de concert, contre une certaine justice aveugle, contre une certaine police violente.

Voici maintenant six années que nous demandons ensemble qu'un juge d'instruction accomplisse son travail, que des policiers soient interrogés, que les experts soient enfin entendus, qu'une reconstitution soit ordonnée.

Voici maintenant six années que nous voulons, tous deux, que la parole de votre femme et vos enfants ait une place dans un dialogue judiciaire de sourd.

Combien d'années devons-nous encore attendre ?

Combien de décisions devons-nous combattre ?

Combien de revers devons-nous renverser ?

Impossible à dire.

Impossible à prédire.

Ce que je sais, par contre, Cher Ali, Cher Ami, c'est que nous ne céderons pas.

Stéphane MAUGENDRE, avocat



GLOSSAIRE



CHIBANI :

Ce terme signifie, en arabe algérien, “vieux” ou “ancien”. En France, les chibanis sont les travailleurs migrants, venus en France durant les Trente Glorieuses.

USAGE DE LA FORCE VIOLENCES POLICIÈRES :

Les forces de l'ordre peuvent dans le cadre de leur mission avoir recours à la force. Elles sont dépositaires de la force physique légitime. Le recours à la force n'est donc pas nécessairement illégal. Il peut même, dans certains cas, occasionner des blessures, voire la mort, sans toutefois être jugé illégal. Il ne peut cependant pas être mis en œuvre dans n'importe quelles circonstances et doit répondre à certaines conditions. Pour être autorisé, le recours à la force doit tout d'abord en toute circonstance être nécessaire et proportionné. Pour faciliter le respect de ce critère, l'Etat se doit d'édicter des lois venant encadrer strictement l'usage de la force et des armes par les agents des forces de l'ordre.

PROCUREUR :

Magistrat représentant et assurant la défense de la société. Il décide au vu d'une

enquête préliminaire, de l'opportunité de poursuivre ou non une personne mise en cause. Il dirige de l'activité des Officiers de Police Judiciaire et Agents de Police Judiciaire.

CLASSÉ SANS SUITE :

En France, il est récurrent qu'à la suite d'enquêtes préliminaires sommaires, les plaintes pour violences policières soient classées sans suite par les procureurs de la République, comme ils en ont le pouvoir. Cela signifie que le Procureur décide de son propre chef de ne pas transmettre l'affaire à un juge d'instruction pour qu'une enquête indépendante soit instruite. Les victimes doivent alors attendre trois mois pour se constituer partie civile et saisir directement un juge d'instruction. Cette étape supplémentaire rallonge grandement la procédure judiciaire et engendre un coût financier supplémentaire.

JUGE D'INSTRUCTION :

Magistrat du Ministère public instruisant à charge ou à décharge, il exécute des actes d'investigations (perquisitions, saisies, ordonner une expertise, entendre les victimes ou témoins) suite à l'ouverture d'une information demandée par le

Procureur de la République. Il procède en toute impartialité à la manifestation de la vérité, et possède le pouvoir de mettre en examen toute personne à l'encontre de laquelle il existe des indices graves ou concordants rendant vraisemblable qu'elle ait pu participer à la commission d'une infraction dont il est saisi.

NON-LIEU :

C'est la décision rendue par le juge d'instruction à l'issue de l'instruction déclarant qu'il n'y a pas lieu de poursuivre. Dans les cas d'allégations de violences policières, rares sont les affaires de violences policières dans lesquelles la responsabilité des agents et de l'administration a été reconnue voire juste mise en question. Dans la grande majorité des cas, le juge d'instruction prononce un non-lieu. C'est souvent à la suite d'une enquête bâclée comme dans l'enquête sur le décès de monsieur Ziri que cette décision intervient au motif que les faits n'ont pas pu être prouvés ou l'auteur est resté inconnu.

IGPN :

L'Inspection Générale de la Police Nationale peut être chargée de diligenter

des enquêtes administratives et des enquêtes judiciaires à l'encontre des agents des forces de l'ordre soupçonnés d'infraction. Dans le cas d'enquêtes judiciaires, elle est saisie par un magistrat et enquête sous son contrôle, sur l'existence ou non d'une infraction commise par les agents mis en cause. C'est ensuite la justice qui se prononce sur la sanction. Dans le cas d'enquêtes administratives, elle est saisie par le directeur de la police et recherche si le fonctionnaire mis en cause a commis un manquement aux règles de la police. L'impartialité et l'indépendance de policiers (et gendarmes) enquêtant sur leurs pairs pose sérieusement question, d'autant que cette institution fait partie intégrante du Ministère de l'Intérieur.

DÉFENSEUR DES DROITS :

Cette institution publique a le pouvoir de diligenter des enquêtes lorsqu'elle est saisie d'une allégation de violences policières. Elle rend également des rapports annuels qui illustrent certaines dérives des forces de sécurité.

“ PLIAGE ” :

La technique du pliage est un geste technique d'immobilisation qui consiste à maintenir une personne assise, la tête appuyée sur les genoux afin de la contenir. C'est un moyen de contrainte susceptible de provoquer une asphyxie posturale et reconnue de tous comme extrêmement dangereuse pour la vie. En 2003, cette pratique a été proscrite en France dans le cadre de mesures de reconduites à la frontière après le décès rapproché de deux personnes à l'occasion de leur éloignement du territoire français. En 2009, après le décès de Monsieur Ali Ziri, il semblerait que l'IGPN ait diffusé une note interne rappelant l'extrême dangerosité de cette technique d'immobilisation et son interdiction en tout type de circonstance. À ce jour, cette note n'a jamais été rendue publique et la technique du « pliage » ne fait toujours pas l'objet d'une interdiction formelle et légale.

Réalisé par Salomé Linglet, ACAT
(ONG chrétienne contre la torture et la peine de mort)

Qui a tué Ali Ziri est un documentaire réalisé par Luc Decaster et soutenu par l'ACAT dans le cadre de ses activités de vigilance des violences policières en France

Décès liés à des gestes d'immobilisation, à l'usage de “Taser”, mutilations suite à un tir de “flash-ball”, coups, insultes, harcèlement quotidien... En France, victimes de violences policières, familles et collectifs de soutien dénoncent, depuis bien des années, l'existence de pratiques policières relevant de traitements inhumains et dégradants. Plus inquiétant encore, ces pratiques sont largement utilisées à l'encontre de personnes souvent hautement discriminées au sein de la société française : jeunes des quartiers populaires, personnes étrangères ou considérées comme “délinquantes”.

Dans le cadre de son mandat de lutte contre la torture et les mauvais traitements, l'ACAT a décidé de développer une vigilance particulière sur toute allégation de violences policières en France. En effet, un usage disproportionné de la force par la police ou la gendarmerie constitue un traitement cruel, inhumain et dégradant. De tels agissements sont contraires aux engagements internationaux pris par la France, ils doivent être dûment sanctionnés et l'impunité dénoncée. Les forces de l'ordre françaises ne sont pas exemptes de telles obligations.

Le film *Qui a tué Ali Ziri* retrace la quête menée par un collectif d'habitants d'Argenteuil pour obtenir la vérité et la justice sur le décès de Monsieur Ziri, habitant du quartier, et mort le 11 juin 2009 des suites d'une interpellation policière. Il montre la force et la persévérance de cette lutte quotidienne à travers les expériences, les sentiments et les réflexions du collectif Justice et Vérité pour Ali Ziri.

Pour l'ACAT, ce combat mené depuis six ans par l'entourage de Monsieur Ali Ziri est symptomatique de l'existence d'une culture de l'impunité en France. À toutes les étapes du processus judiciaire, de nombreux obstacles ont été constatés et empêchent d'obtenir la vérité sur les circonstances de sa mort. Or l'accès à la justice et la participation des victimes au processus judiciaire constituent une exigence primordiale dans le cadre de la lutte contre l'impunité.

Face à ces entraves, la mobilisation citoyenne et la solidarité envers les victimes et leurs familles demeurent, plus que jamais, un impératif. Elles permettent d'empêcher qu'une affaire de violation des droits de l'homme ne soit passée sous silence et reste impunie. C'est ce que nous apprennent aussi la lutte et l'engagement du collectif Justice et Vérité pour Ali Ziri.

Qui a tué Ali Ziri illustre parfaitement une des recommandations de longue date de l'ACAT, que l'État garantisse un accès effectif à la justice pour les victimes de violences policières et leurs familles.

ACAT-France

COMBIEN DE MORTS AU COURS D'OPÉRATIONS DE POLICE ?

Il n'existe pas de chiffre officiel sur ces décès. Bien qu'après chaque décès au cours d'une opération de police, ou dans un commissariat, une enquête sur les causes de la mort est automatiquement confiée à l'Inspection Générale de la Police Nationale (IGPN), le ministère de l'intérieur affirme ne disposer d'aucune donnée globale à ce sujet.

Une visite en France du comité européen pour la prévention de la torture avait évoqué 13 cas de violences policières ayant entraîné la mort au cours de l'année 2004 et 15 cas en 2005. Les associations de défense des victimes de violences policières font état d'au moins 10 décès connus par an.

L'historien Maurice Rajsfus compile, depuis 1968, les coupures de presse signalant les morts lors d'opérations de police : « Les morts vont de trois à une vingtaine, selon les années. Ça fluctue aussi selon le pouvoir en place... »

L'usage de techniques d'immobilisation dangereuses, comme celle du pliage, sont souvent mises en cause dans les cas de décès.

La France a été condamnée à de multiples reprises par la Cour européenne des Droits de l'Homme pour violation du droit à la vie ou traitement inhumain ou dégradant dans les commissariats.

Extrait, Louise Fessard, *Mediapart*, 7 juin 2012.



L'extraction d'Ali Ziri du véhicule de police filmée par la caméra du commissariat d'Argenteuil



MICHEL DAVID, PRODUCTEUR

Dans son entretien, Luc dit bien qu'il filme à Argenteuil depuis des années. Quand "l'affaire Ali Ziri" démarre, il est là, et contrairement aux caméras qui passent en coup de vent, il sera là-tout le temps.

Il est encore là, même maintenant, alors que le film est fini.

Ce n'est sûrement pas un hasard si son film précédent s'appelle *On est là*. En tant que cinéaste, Luc répond, et avec lui Claire Atherton, la monteuse. Dans les textes de ce samizdat, ils définissent leurs méthodes de travail, leur attention aux autres. Mais quel est mon rôle en tant que producteur d'un tel film ? Que signifie pour moi "être là" ?

Etre évidemment dans une empathie personnelle, une amitié maintenant de quelques années avec Luc ou d'autres cinéastes dont je sais qu'ils sont en prise avec le monde, qu'ils racontent modestement (sur un "petit" territoire), et immodestement (par l'exemplarité de ce que ces films disent, quelque chose de nécessaire sur l'état de notre monde).

Luc est donc un cinéaste engagé. Je suis un producteur engagé.

Mais "être là", c'est aussi accepter de ne pas tout savoir. Luc n'a pas su tout de suite que ce qu'il filmait autour d'Ali Ziri pourrait être un film ; et donc, je n'ai "appris" que je serai producteur de ce film que lorsque Luc l'a décidé. C'est à dire très concrètement, au bout de nombreux mois, alors que beaucoup avait déjà été filmé.

Et la galère de production commence. Pourquoi ? Parce que la doxa dominante voudrait faire croire que ces affaires relèvent des journalistes et non d'un travail de terrain humble, long, très long, avec une présence à tous les instants.

Parce que ce cinéma là est désormais marginalisé – ce qui en dit long sur l'état de notre monde – Parce que, là où il y a quelques années encore des dispositifs de financement existaient sur ce type de films qui ne demande surtout pas d'autorisation pour se faire, (ce serait presque contraire à leur éthique), je me vois désormais opposé, notamment par l'institution majeure de financement qu'est le Centre National de la Cinématographie, l'impossibilité que ce film obtienne de l'argent. Parce que, au sens propre comme au sens figuré, donc symbolique, donc politique, il "ne rentre pas dans les clous". Ce n'est même pas une bonne ou mauvaise qualité artistique du film qui est "jugée"; c'est le fait de rentrer dans des normes. Et, donc, en tant que producteur puisque je veux et dois accompagner ce film, je dois constater qu'il se fera, soit sur des fonds propres, soit sur des dettes.

Et, dernier paradoxe, ce sont des militants qui, au moment de la post-production du film, se sont mobilisés pour apporter de l'argent pour que ce film se termine et puisse trouver sa place dans les salles de cinéma. Mais, après tout, faisant cela, nous tous –auteur, monteuse, producteur, équipe, amis, militants, collectif, associations- ne serions-nous pas en train de rendre vivant ce que l'on veut soigneusement étouffer : Ali Ziri d'abord – et lui, en est tragiquement mort -, et ce cinéma là ?

REMERCIEMENTS À TOUS LES PARTICIPANTS DU KISS KISS BANK BANK

Terkia / Aberkane / Judith Abitbol / Nasser Achour / Sylvie Agard / Elizabeth Aiguesparses / Chantal Akerman / Lucile Alaux / Béatrice Amiel / Fatia Arbadji / Marie Arhex Furet / Philippe Arnal / Andrée Antoloni / Claire Atherton / Carmen Attik / ATTAC 95 / Bernard Aubrée / Andrée Beghin / François Autain / Lydia Barkat / Pierre Barat / Anne Barbé / Josiane Barreau / Kamel Benhaddou / Marwane Benmoumen / René Beretz / Zoé Besson / Salomé Belbacha Lardy / Annette Blampin / Daniel Blanc / Thibault Blanchet / Bernard Bokobza / Zakia Bouali / Marie-Noëlle Budini / Mariano Bona / Janos Borovi / Claire Bourguin / Martine Bourlier / Claude Branciard / Annie Brunet / Dee Brooks / Clémence Carré / Jérémie Catta / Fanny Cauvard / Françoise Cazenave / Jean-Marc Cazenave / Noëlle Cazenave / Sylvie Cerclier / Chris Chanet / CGT Semperit / Chevalier Muriel / Benjamin Chevillard / Isabelle Cleyet-Marel / Betty Combo / Fabien Colin / Jean-Louis Comolli / François Conan / Laurence Conan / Eloïse Cordier / Sabine Costa / Marie-Claire Cruzillat / Christophe Daadouch / Véronique Daniau / Jean-Noël Daunay / Auréa Decaster / Karl Decaster / Laïs Decaster / Michèle Decaster / Séverine Decaster / Frédéric Décosse / Catherine de Grissac / Sabine Defremont / Mat Demuylder / Didier Dessane / Christiane Dedryver / Nathalie Duntze / Joël Domendoud / Gerald Durand / Kamélia Elidrissi / Farid El Yamni / AFASPA / Sylvie FayePastor / Anna Feillou / Le fond et la forme / Jean-Michel Filiquier / Dominique Egrot / Licia Eminent / Claudine Falk / Marc Faugère / Philippe Fernandez / Cédric Flagel / Jocelyne Fontaine / Corine Fourcade / Foudre Vanessa / Pierre-Eloi Gai / Jacques Gaillot / Lucile Gangloff / Jacqueline Gascuel / Jean-Luc Gautero / Mélanie Garçon / Françoise Germain-Robain / Jean-Charles Georges / Moussa Guessoum / Conchita Gomez / Ahcène Goudjil / Nordine Goudjil / Martine Goutte / Barbara Grinberg / Michel Guichaoua / Alexis Guilpart / Julie Herviant / Christopher Harrold / Jérôme Host / Ghislaine d'Hubert / Vincent Hercy / Daniel Ibanez / Daniel Isaadi / Théodore Ivanov / Bruno Jalabert / Mathieu Jeudy / Neil Jobard / Yves Jouffe / Annick Joulain / Ben Ju / Djamel Khabet / Manuel Kraft / Daniel Kupferstein / Hubert Kirvine / Christiane Lack / Corinne Lafosse / Louise Lamy / Claire Landereau / Elise Languin / Laurence Languin / Patrice Lavaud / L'Insoumise / Christian Leduc / Philippe Le Gal / Jacqueline Le Guen / Frédéric Lefebvre-Naré / Thierry Lerch / Georges et Elisabeth Lemeé / Jean-Pierre Lepri / Mathieu Lopes / Michèle Loup / Rasha Madeleine / Hassina Mangin / Philip Martin / Laurence Masliah / Antoine Math / Mme Mayoud-Neufsel / PG 95 / Sandrine Pradier / Laurence Martinez de la Torre / Françoise Mechri / Alcide Mercier / Moktar Merkaoui / Paulo Mestre / Bertrand Mesure / Marianne Mezois / Bella Mijoin-Némirovski / Pierre Meyer / Claire Michard / Pierre Mirsalis / Fanny Mongrolle-Fasanino / Danièle Mongrolle / Emmanuel Mosca / Sylvain Nahon / Myriam Nahon / Christine Nillus / Laure Nillus / Jacques Normand / NPA Dinan / Liz On / Ouarda Ourache / Mme Paichelier / Alain Paris / Johan Pelay / Robert Pelletier / Agnes Perrais / Nicole Picot / Ambre Piktoroff / Giulia et Christian Piktoroff / Yvon Plessard / Laurent Poyas / Gérard Prevost / Doyle Lony / Alain Quillévéré / Elsa Quinette / François Quinette / Vincent Reberier / Christian Roik / Harold Ross / Claude-Françoise Saillard Moisson / Nicolas Sauret / Natacha Sautereau / Lucette Savier / Michelle Schneerson / Christine Seghezzi / Ferrat Seid / Fabienne Serbah / Omar Slaouti / Farid Slaim / Marie-Anne Sorba / Stéphane Soulié / Pascal Resztko / Guillaume Rivalle / Michelle Rivet / Gaëlle Rosset / Julie Theve / Sylvie Thénault / Jean-Baptiste Thevenin / Sylvie Tissot / Patrick Touseau / Françoise Verchère / Daniel Veron / Marc Vettard / Anne Veyry / Andrée Virly / Pierre Vissler / Ioana Wieder / Sonia Wieder-Atherton / Lorraine Windel-Bodin / Olivia Zémor / Atman Zerkaoui / Monique Zucca.

